



IHP/Tech-meeting/Report/2019/1
Original: Anglais

Programme hydrologique international (PHI)

Réunion technique des membres du Bureau du PHI

(Paris, France, 16-17 janvier 2019)

RAPPORT FINAL

1. Ouverture de la réunion

1. Le Président du Conseil du Programme Hydrologique International (PHI), Monsieur Baba Ly, a souhaité la bienvenue aux membres du Bureau, M. Alan Jenkins (Groupe I – Europe occidentale et Amérique du nord), M. András Szöllösi-Nagy (Groupe II – Europe centrale et Europe de l'Est), M. Carlos Alberto Luaces Socarrás (Groupe III – Amérique latine et Caraïbes), M. Farhad Yazdandoost (Groupe IV – Asie et Pacifique), M. Mahmoud Abu-Zeid (Groupe Vb – Etats arabes) et les a remercié pour l'intérêt qu'ils portent au PHI. Il a souhaité la bienvenue aux observateurs et aux représentants des Délégations permanentes présents dans la salle. Il a également félicité Maria Donoso pour sa nomination en tant que Secrétaire du PHI.

2. Le Président a souligné l'importance de l'année 2019 pour le PHI, puisqu'elle implique la préparation de la neuvième phase du PHI, et l'organisation de la Conférence internationale sur l'eau de l'UNESCO.

2. Adoption de l'ordre du jour et des méthodes de travail

3. Le Président a présenté l'ordre du jour en expliquant qu'il n'y aurait pas de vote, et que le Bureau ne donnerait que des orientations au Secrétariat. Les membres du Bureau ont adopté l'ordre du jour et les méthodes de travail.

3. Planification stratégique de la neuvième phase du PHI (PHI-IX, 2022-2029)

3.1. Présentation de l'ébauche préliminaire du cadre stratégique pour le PHI-IX

4. La Secrétaire du PHI a souhaité la bienvenue aux Membres du Bureau, ainsi qu'à tous les Observateurs et les Délégations permanentes présentes, et le Secrétariat a présenté le point. Les Membres du Groupe de travail pour le PHI-IX se sont présentés auprès du Bureau. Mme Agatha Tommasi (membre du Groupe de travail pour le Groupe IV - Brésil) et M. Mark Honti (membre du Groupe de travail pour le Groupe II – Hongrie) ont présenté les principaux résultats issus des discussions du Groupe de travail. Ils ont mis en évidence la méthodologie utilisée, et ont présenté les trois principales catégories d'éléments que le Groupe de travail et

les Experts des Etats membres avaient identifiés : 1) Comblent le manque de données et d'informations sur les ressources en eau, 2) Faire face aux conséquences des décisions et des incertitudes dans une réalité dynamique, et 3) Inscrire la gestion durable de l'eau dans un cadre dynamique.

5. Ils ont indiqué que les Experts des Etats membres avaient mis en évidence le rôle du « big data » (données massives), l'adaptation au changement et à la variabilité climatiques, les deltas et les zones humides, le rôle des services écosystémiques, la modification des microclimats induite par l'Homme, les mégapoles, et la qualité de l'eau comme des éléments importants à prendre en compte dans la stratégie pour le PHI-IX, et transmis la requête des Etats membres quant au fait d'aligner la stratégie pour le PHI-IX sur l'Agenda 2030.

6. Parmi les éléments clés figurant dans les grandes lignes du Projet-Zéro de plan stratégique pour le PHI-IX, les membres du Groupe de travail ont identifié la connexion entre les secteurs de l'eau, de l'énergie et de l'alimentation, ainsi que de l'eau avec d'autres éléments : les ressources en eau non conventionnelles (incluant la réutilisation des eaux usées) , l'accès aux technologies et la gestion multidisciplinaire des ressources en eau, l'éducation liée à l'eau (à la fois formelle et informelle) , l'écohydrologie , la participation des parties prenantes , l'intégration de l'approche des sciences sociales dans la gouvernance de l'eau et dans les activités de gestion des ressources en eau.

7. Ils ont par ailleurs mis en évidence les questions relatives aux eaux transfrontalières, notamment concernant la nécessité de créer des cadres de coopération et une gestion transfrontalière des eaux souterraines ; l'économie bleue et circulaire, l'hydrologie des grands bassins fluviaux, les budgets régionaux pour l'eau et les déficits en ressources en eau comme des thématiques à prendre en compte dans le cadre du PHI-IX.

3.2. Discussion

8. Le Secrétariat a présenté le calendrier pour l'adoption de la stratégie pour le PHI-IX.

9. Le Vice-Président de la Région II a conseillé au Secrétariat d'examiner deux éléments importants : la nécessité de renouveler le Programme, et de le positionner comme un laboratoire d'idées dans le contexte d'une concurrence croissante au sein du système des Nations Unies. Il a souligné que le PHI devrait se concentrer sur sa valeur ajoutée, à savoir les sciences de l'eau, et a également noté l'importance de gérer les incertitudes et le rôle des

sciences sociales dans la gouvernance de l'eau. Soulignant la nécessité pour le PHI de rétablir le rôle de l'hydrologie expérimentale, il a également noté le rôle croissant de la reconnaissance des formes, de l'intelligence artificielle, et a suggéré la création d'un programme de recherche international dans ce domaine. Il a souligné le rôle et l'importance de la transdisciplinarité dans l'éducation relative à l'eau.

9. Le Vice-Président de la Région I a félicité les membres du Groupe de travail pour avoir identifié trois domaines de priorité et a convenu de la nécessité pour le programme de se repositionner en tant que laboratoire d'idées. Il a recommandé que le Programme se concentre sur l'éducation et les sciences de l'eau, et a suggéré que l'éducation relative à l'eau soit intégrée dans les trois domaines prioritaires identifiés. Il a reconnu la nécessité et l'importance des données pour éclairer la prise de décision, la pertinence croissante de l'intelligence artificielle, et la nécessité de renforcer l'interface science-politique. Il a également noté que les initiatives phares du Programme devraient être considérées comme des éléments transversaux dans la phase prochaine.

10. Le Vice-Président de la Région IV a souligné la pertinence de sujets émergents tels que les impacts anthropiques sur les ressources en eau, l'importance du renforcement de l'éducation relative à l'eau, le rôle de la science en tant qu'élément clé du Programme et la nécessité de développer des outils pour le développement durable et la gestion des ressources en eau. Il a également souligné l'importance d'impliquer les Commissions nationales dans le processus.

11. La Vice-Présidente de la Région III a souligné la nécessité de répondre aux nouveaux défis, notamment en répondant aux besoins du programme en matière de communication.

12. Le Vice-Président de la Région Vb a noté la nécessité de coopérer avec d'autres institutions telles que l'Organisation météorologique mondiale (OMM), et a convenu de la priorité accordée aux données. Il a suggéré aux membres du Bureau de considérer les aspects sociaux de l'eau. De plus, il a constaté la nécessité de prendre en compte le rôle des parties prenantes dans la gestion des données et a souligné l'importance de l'éducation relative à l'eau pour les jeunes, les femmes et les autres groupes clés, notamment les techniciens de l'eau.

13. Le Vice-Président de la Région II a noté que le processus de consultation des États membres concernant la définition du PHI-IX devrait s'efforcer d'identifier un nombre restreint de questions partagées par le plus grand nombre d'États membres. Il a ensuite conseillé, compte tenu de la situation financière de l'organisation, que le Secrétariat étudie les moyens

de renforcer l'interdépendance entre les centres de catégorie 2 placés sous les auspices de l'UNESCO et a recommandé l'élaboration d'un plan directeur pour ces centres. Il a souligné le rôle important des comités nationaux du PHI, suggérant de modifier leur mandat afin de pouvoir jouer le rôle d'organes consultatifs auprès des gouvernements dans le domaine de l'eau et de renforcer leur liaison avec l'UNESCO. Il a souligné l'importance et le rôle du changement anthropique, ainsi que celui d'une communication efficace.

14. Le Président a souligné l'importance de la participation des Comités nationaux et des nouvelles parties prenantes, ainsi que la nécessité de fournir des outils pour les décideurs en vue d'éradiquer la pauvreté. Il a souligné que le PHI-IX devait s'appuyer sur ce qui avait été fait lors de la phase précédente. Il a également souligné l'importance de considérer l'interdépendance entre l'eau et la nature. Il a noté l'importance des nouveaux défis et la nécessité pour le PHI de se positionner fermement dans ce domaine. Il a fait observer le rôle des liens entre l'eau, l'alimentation et l'énergie pour assurer la sécurité de l'eau ainsi que celle de l'emploi, et l'importance d'intégrer des facteurs tels que la culture, soulignant ainsi le rôle que le Réseau des musées de l'eau pourrait jouer. La représentante de la Délégation permanente de Turquie auprès de l'UNESCO a fait observer que l'UNESCO reste efficace pour répondre aux besoins liés à la réalisation de l'Agenda 2030, et notamment de l'ODD6.

15. La représentante de la Délégation permanente du Ghana auprès de l'UNESCO a félicité le Secrétariat pour son travail et a suggéré que le programme ne se limite pas à sa nature académique, mais puisse être davantage mobilisé dans la pratique au niveau local. Dans ce contexte, elle a souligné le rôle éventuel des Comités nationaux pour remédier aux insuffisances au niveau des communautés.

Le Bureau a recommandé au Groupe de travail pour le PHI-IX de poursuivre les délibérations en suivant l'orientation spécifiée dans le rapport et de s'attacher à réduire au maximum le nombre de questions traitées, tout en maximisant le nombre de pays intéressés par ces questions.

Le Bureau a pris note du calendrier d'adoption de la stratégie pour le PHI-IX et s'est dit satisfait du processus engagé jusqu'à présent.

4. Évolutions institutionnelles au sein de l'UNESCO

4.1. Rapport sur l'état d'avancement de l'adoption des Statuts actualisés du Conseil intergouvernemental du PHI

16. Le Secrétariat a résumé le processus et le calendrier relatifs à la révision des Statuts du Conseil intergouvernemental du PHI.

17. Le Président a mentionné que les modifications apportées aux Statuts, qui permettaient l'intégration de la problématique du genre, incorporaient les contributions des services centraux. Il a également indiqué que les changements concernant le rôle des membres du Bureau et le moment choisi pour l'élection des membres du Bureau. Le Secrétariat a suggéré aux membres du Bureau d'exprimer leur préférence concernant les élections des membres du Bureau. Le Secrétariat a également pris note des propositions de modifications supplémentaires concernant la distribution des documents et le quorum requis pour les réunions. Le Secrétariat a indiqué que les principales modifications suggérées sur les Statuts concernaient le nom du programme, la composition du Conseil et le calendrier des élections.

18. La Secrétaire du PHI a noté que trois versions des Statuts seraient mises à la disposition des États membres: 1) le document soumis au Conseil pour discussion, 2) le document avec le suivi des modifications, incluant tous les commentaires formulés lors du Conseil et par les Services Centraux, et 3) la version finale dans laquelle toutes les modifications seront facilement visibles.

Prenant note du processus de modification des Statuts, le Bureau a suggéré au Secrétariat de procéder à l'approbation des modifications proposées aux Statuts lors de la 40ème session de la Conférence générale de l'UNESCO.

4.2. Amélioration de la gouvernance du PHI au-delà des recommandations du Groupe de travail à composition non limitée

19. Le Vice-président de la Région II a résumé les commentaires reçus des communautés universitaire et politique concernant le nom du Programme (Programme hydrologique intergouvernemental) qui étaient majoritairement favorables au nouveau nom. Il a également suggéré aux membres du Bureau d'envisager la possibilité d'organiser les consultations du

Bureau par voie électronique. En ce qui concerne le processus électoral, il a mis l'accent sur le fait que le poste de Président devrait faire l'objet d'une rotation entre les Régions. Le Vice-Président de la Région II a continué en soulignant qu'il importait de renforcer le mandat des Comités nationaux. Il a suggéré qu'une étude similaire à celle qui a été préparée pour renommer le programme soit également réalisée sur les Comités nationaux.

20. La représentante de la Délégation permanente de Turquie auprès de l'UNESCO a mentionné le fait que l'élection du Bureau se ferait par le Conseil, comme toujours. En termes de temps, l'UNESCO doit décider, non seulement pour le PHI, mais pour chaque programme intergouvernemental, du moment durant lequel les élections auront lieu: lors de la Conférence générale ou juste après celle-ci.

21. Le Président a accepté la proposition du Vice-Président de la Région II quant à la possibilité de tenir des réunions par voie électronique. Suite à une question posée par le Vice-Président de la Région Vb, la Secrétaire du PHI a précisé que le Conseil allait compter six membres (dont quatre Vice-présidents au lieu de cinq). Le Bureau comprendra un Président, un Rapporteur et quatre Vice-Présidents.

Le Bureau a recommandé au Secrétariat la réalisation d'une étude sur le mandat et la fonction des Comités nationaux du PHI afin de créer des mécanismes permettant de les intégrer davantage et d'élargir les responsabilités de ces entités.

Le Président a proposé aux membres du Bureau de faire part de leurs contributions et idées par écrit avant le 27 mars et la réunion du Groupe en charge de la gouvernance.

4.3. Session d'information du PHI (20 Septembre 2018)

22. Le Secrétariat a informé les membres du Bureau des procédures et principaux résultats de la réunion d'information qui s'est tenue le 20 septembre 2018.

23. La représentante de la Délégation permanente de Turquie auprès de l'UNESCO a demandé des précisions sur la participation des États membres aux réunions organisées par l'ONU-Eau. Elle a souligné le rôle de "co-défenseur" que l'UNESCO-PHI tient vis-à-vis de l'indicateur 6.5.2 des ODD. Elle a attiré l'attention des membres du Bureau qui, dans le prolongement de la résolution XXII-7 du Conseil du PHI (2016) et de la 56^{ème} session du Bureau (2018), avaient demandé l'organisation d'un atelier régional et thématique concernant l'indicateur 6.5.2 des objectifs de développement durable. La Turquie va accueillir et fournir un

soutien financier à l'UNESCO-PHI pour l'organisation d'un atelier à Istanbul, en février 2019. Le Secrétariat a remercié le gouvernement de la Turquie pour le soutien qu'elle apporte à l'organisation de l'atelier à Istanbul, ainsi que pour son appui financier pour l'organisation d'une réunion mondiale sur l'indicateur 6.5.2 des objectifs de développement durable qui sera organisée début 2020.

Le Bureau a pris note des informations fournies par le Secrétariat.

4.4. Conférence Internationale sur l'eau de l'UNESCO

24. Le Secrétariat a informé les membres du Bureau de la préparation de la Conférence internationale sur l'eau de l'UNESCO, qui se tiendra en mai 2019. Un projet d'ordre du jour et une note conceptuelle ont été communiqués aux membres du Bureau. Le secrétariat a souligné que l'objectif principal de la Conférence était de faciliter une approche intersectorielle pour assurer la sécurité de l'approvisionnement en eau et la paix, a examiné la trame de l'ordre du jour proposé, et a mis à jour des informations sur la logistique de l'événement. La Secrétaire du PHI a noté que cette Conférence serait la première conférence à faciliter la participation de tous les secteurs de l'UNESCO. Elle a également noté que la Conférence était renforcée par une stratégie à part entière en matière de financement et de collecte de fonds, et a annoncé que des accords étaient en cours de négociation avec deux sponsors potentiels qui jouent un rôle d'une grande importance dans le domaine de l'eau. La Secrétaire du PHI a invité les États membres à apporter un soutien financier à l'organisation de la Conférence et à faire en sorte que les représentants de toutes les parties prenantes participent à la Conférence. Elle a également noté qu'un processus concurrentiel avait été mis en place pour encourager l'engagement et la participation des pays.

25. Le Vice-président de la Région I a exprimé son soutien à la Conférence et a demandé qu'elle serait la nature des résultats tangibles de cette Conférence. La Secrétaire du PHI a souligné que le concept d'intersectorialité constituait une contribution précieuse à la science et aux résultats de la Conférence. La Secrétaire a également souligné que la Conférence se veut être un appel à l'action, et qu'elle a une forte valeur au sein même de l'UNESCO.

26. Le Vice-Président de la Région II s'est félicité de l'initiative et a suggéré que ses résultats soient mis en relation avec la Conférence de Budapest sur l'Eau (consacrée aux moyens d'éviter une crise mondiale de l'eau) et avec la Conférence sur l'avenir de l'eau (24-

27 septembre 2019 à Bangalore, Inde) qui se tiendra après la Conférence Internationale sur l'Eau de l'UNESCO. Il a souligné le rôle unique de l'UNESCO dans le secteur de l'eau.

27. Répondant à une question du représentant du groupe V (Égypte), le Secrétariat a confirmé que la Conférence comprenait une table ronde sur l'agriculture et l'utilisation de l'eau, afin d'aborder le lien eau-nourriture.

28. La représentante de la Délégation permanente de Turquie auprès de l'UNESCO a demandé au Secrétariat de donner des précisions sur les liens entre la Conférence Internationale de l'eau et le Congrès Mondial de l'Hydroélectricité, organisé par l'Association Internationale de l'Hydroélectricité (International Hydropower Association). Le Secrétariat a précisé qu'il s'agissait d'événements distincts et autonomes se déroulant l'un à la suite de l'autre. L'UNESCO servira d'institution hôte pour le partage des connaissances dans le cadre des deux événements. Des efforts sont déployés pour maximiser les avantages mutuels des deux événements.

29. La représentante de la délégation de Cuba auprès de l'UNESCO a exprimé sa satisfaction concernant l'organisation de la Conférence, qui positionne le PHI en tant qu'institution de premier plan dans le domaine de l'eau. Elle a demandé des informations complémentaires sur l'organisation des panels de discussion, en particulier sur ceux relatifs à la paix et à la sécurité. Le Secrétariat a clarifié le processus, et a rappelé que la conférence avait été organisée conformément au mandat confié à l'UNESCO, qui est d'élever les défenses de la paix dans l'esprit des hommes.

30. Le Vice-président de la Région II a rappelé que le mandat de l'UNESCO est de construire la paix et de contribuer à la résolution des conflits par la culture, l'éducation, la communication et la science, tout en remarquant que, au sein du système des Nations Unies, le mandat de l'UNESCO est unique. Le Président du Conseil a souligné que le travail de l'UNESCO sur les eaux transfrontalières constituait un outil essentiel pour progresser sur la voie de la paix.

Le Bureau a exprimé son soutien à la Conférence, soulignant le rôle unique de l'UNESCO dans le domaine de l'eau. Le Bureau attend des résultats concrets de cette Conférence, et a suggéré que les résultats soient mis en relation avec le Sommet sur l'Eau de Budapest (consacrée aux moyens d'éviter une crise mondiale de l'eau) et à la future réunion sur l'eau qui se déroulera à Bangalore, Inde. Il a également été suggéré au Bureau que des efforts soient réalisés pour assurer la participation de personnalités de haut niveau à la Conférence, tels que des Chefs d'État et des membres de Gouvernements.

4.5. Proposition du Centre international pour la recherche interdisciplinaire sur les dynamiques des systèmes d'eau (France)

31. Le Secrétariat a informé les membres du Bureau de la proposition de création du Centre international de recherche interdisciplinaire sur les dynamiques des systèmes d'eau, en tant que centre de catégorie II placé sous les auspices de l'UNESCO (Montpellier, France).

32. Le Vice-président de la Région IV a demandé au Secrétariat de clarifier les processus permettant de communiquer avec les membres du Conseil et de les consulter pour la nomination de centres de Catégorie II.

33. Le Vice-président de la Région II a suggéré que les membres du Bureau puissent apporter leur soutien à la validation de la proposition concernant le centre, soulignant la force de la proposition et la valeur stratégique du centre proposé.

34. Le Vice-président de la Région IV a demandé si le délai de validation du Conseil pouvait être prolongé par la consultation électronique en cours, et a réaffirmé une évaluation favorable du centre proposé. Le Secrétariat a confirmé que l'extension du délai serait effectivement possible.

35. La représentante de la Délégation permanente de Turquie auprès de l'UNESCO a noté le niveau de complexité lié à la création de centres de catégorie II. Elle a souligné le besoin d'évaluer avec soin la nécessité de créer de nouveaux centres de catégorie II. Le Secrétariat a noté que les États Membres avaient la possibilité de proposer la création de centres de catégorie II à la Directrice générale, conformément aux règles et règlements de l'UNESCO.

Le Bureau appuie la validation du projet de Centre international pour la recherche interdisciplinaire sur les dynamiques des systèmes d'eau (France), soulignant la force du projet et la valeur stratégique du centre en question, en particulier vis-à-vis de l'Afrique subsaharienne. Il a également été recommandé de prolonger la période de validation, qui devait initialement s'étendre jusqu'à fin janvier 2019.

4.6. L'UNESCO au sein du Conseil mondial de l'eau

36. Le Secrétariat a indiqué aux membres du Bureau que lors de la dernière Assemblée du Conseil mondial de l'eau, l'UNESCO avait été réélue en tant que membre du Comité des Gouverneurs pour les trois prochaines années (jusqu'en 2021). Le Secrétariat a déclaré que le PHI était fortement impliqué dans la préparation du prochain Forum Mondial de l'Eau à

Dakar (2021), le PHI serait également fortement impliqué et jouerait un rôle d'appui important pour le Sénégal.

Le Bureau reconnaît et soutient le rôle du PHI dans la préparation du 9ème Forum mondial de l'eau qui se tiendra au Sénégal en 2021, compte tenu que l'Afrique constitue une priorité pour l'UNESCO et qu'il s'agit du premier Forum organisé en Afrique subsaharienne.

5. Mise en œuvre du Programme

5.1. Evaluation à mi-parcours de la huitième phase du PHI (PHI-VIII)

37. Le représentant du Service de contrôle interne de l'UNESCO (IOS) a résumé les informations générales et le calendrier relatifs au processus d'évaluation. Il a indiqué qu'après un appel à propositions international, l'Institut pour une Politique Européenne de l'Environnement (IEEP) avait été chargé de mener l'évaluation. Il a résumé la méthodologie de l'évaluation, laquelle inclut une collecte de données réalisée à partir d'une revue de la littérature approfondie, des entretiens semi-directifs et le système de rapport interne SISTER, ainsi que d'autres sources d'informations clés. L'évaluation a été menée entre juillet et septembre 2018, et il est prévu que le rapport final de l'évaluation soit prêt d'ici le milieu ou la fin du mois de février 2019. Il a été noté que les points de vue concernant le volet du positionnement stratégique divergeaient, tandis que l'importance de l'alignement sur l'Agenda 2030 faisait l'objet d'un consensus général.

38. Le représentant de l'IOS a également indiqué que la majorité des personnes interrogées s'accordent pour dire que le PHI remplit adéquatement ses fonctions au regard du thème principal qu'il traite, et a ajouté que le rôle de coordination du PHI dans la Famille de l'eau de l'UNESCO était largement soutenu. Il a également résumé les facteurs qui ont contribué de manière positive à l'obtention des résultats, et ceux qui ont entravé ces réalisations, tels que le manque de ressources. Il a en outre noté l'afflux important de fonds extrabudgétaires, ajoutant que la collecte de fonds devait toutefois être renforcée et priorisée. Il a noté que, en dépit d'une réduction des fonds, le programme était cependant parvenu à amplifier son efficacité, et a conclu en soulignant qu'il avait également été admis que des questions transversales (paix, sécurité, égalité des sexes, priorité Afrique, etc.) étaient seulement occasionnellement liées à des activités, et que certaines questions transversales ne recevaient pas suffisamment d'attention (telles que celles du genre et de l'appui aux jeunes professionnels de l'eau).

39. Le Vice-président de la Région II a souligné combien il importait d'intégrer les résultats de l'évaluation dans les travaux du Groupe de travail pour le PHI-IX. Il a proposé que les évaluateurs puissent inclure un chapitre comportant une analyse des lacunes. Il a ajouté que la stratégie de communication était essentielle à la visibilité du programme et qu'une attention accrue devait être accordée à celle-ci, soulignant que le PHI était le seul programme intergouvernemental du système des Nations Unies consacré à l'eau douce et que cette position devait être défendue au sein de l'ONU-Eau. Il a en outre souligné le rôle des fonds extrabudgétaires en tant qu'atout du programme. Il a également préconisé que le Secrétaire du PHI développe le renforcement des liens entre le PHI et l'IHE-Delft, Institut pour l'Education relative à l'eau (centre de catégorie II placé sous l'égide de l'UNESCO).

40. Le Vice-président de la Région I a souligné qu'il importait d'obtenir des résultats concernant les centres de catégorie II afin de faire davantage connaître le PHI en vue d'une recherche de fonds pour le PHI-IX.

41. La représentante de la Délégation permanente de Turquie auprès de l'UNESCO a demandé des informations sur la disponibilité du rapport final de l'évaluation à mi-parcours du PHI-VIII, sur les éventuelles recommandations à inclure dans le rapport, et sur les groupes d'acteurs auxquels le questionnaire d'évaluation avait été envoyé.

42. Le Secrétariat a rappelé que la cartographie détaillée des centres de catégorie II avait été réalisée, et que le potentiel et la valeur des contributions provenant des centres de catégorie II opérationnels s'élèvent à 50 millions USD. Le Secrétariat a également signalé qu'une analyse plus approfondie de la répartition des fonds en fonction des activités pouvait être pertinente.

43. Le représentant de l'IOS a indiqué qu'un chapitre du rapport d'évaluation serait consacré aux questions émergentes, et qu'il pourrait inclure l'analyse des lacunes proposée par le Vice-président du groupe II.

Le Bureau a pris note de la présentation des résultats préliminaires de l'évaluation à mi-parcours de la huitième phase du PHI et s'est déclaré satisfait des perspectives globalement positives du programme.

5.2. Rapport sur l'évaluation des Initiatives phares du PHI

44. Conformément à la Résolution XXII/6 du Conseil du PHI, une évaluation des initiatives phares du PHI a été menée et présentée par les consultants engagés à cet effet. Les évaluateurs ont noté que l'évaluation des 15 initiatives couvrait la période écoulée depuis le début de PHI-XIII (2014). La méthodologie utilisée pour l'évaluation incluait l'utilisation d'une grille/matrice d'évaluation. Les évaluateurs ont fait le point sur les forces et faiblesses générales, ainsi que les forces et faiblesses spécifiques aux différentes initiatives. L'absence de planification financière et de rapports financiers, de cadres logiques adéquats et, dans certains cas, d'objectifs clairs figuraient parmi les faiblesses mentionnées. Le manque général de compte-rendu et de fermetures des initiatives a également été mentionné. L'évaluateur a ensuite présenté des faiblesses spécifiques à un certain nombre d'initiatives phares. Par exemple, le programme sur la gestion intégrée des ressources en eau (IWRM) et sur le potentiel de coopération (PCCP) ont besoin d'un secrétariat et de partenaires plus nombreux. Il a également été déclaré que l'apport du programme sur l'hydrologie pour l'environnement, la vie et la politique (HELP) était perçu comme faible par rapport à d'autres initiatives.

45. Dans l'ensemble, l'évaluation des initiatives phares est positive. Les évaluateurs ont noté qu'il fallait s'efforcer d'augmenter les fonds extrabudgétaires consacrés à ces initiatives. Les évaluateurs ont encouragé le PHI à améliorer ses efforts de communication et de visibilité.

46. Le Vice-président de la Région II a félicité le travail des évaluateurs. Il a noté que quatre initiatives liées aux eaux souterraines existaient et a indiqué que cela offrait une possibilité de les combiner en une "Initiative internationale sur les eaux souterraines". Il a ensuite ajouté que certaines initiatives pourraient être renouvelées en les reliant aux centres de catégorie II. Il a encouragé le Secrétariat à identifier des professionnels expérimentés afin de donner suite aux recommandations du rapport.

47. Le Vice-président de la Région IV a suggéré que des synergies entre les initiatives puissent également être étudiées. En conséquence, il a proposé de créer, avec le soutien des Comités nationaux et des centres de catégorie II, un groupe de travail composé de volontaires, lequel constituerait une charge légère pour le Secrétariat.

48. Le Vice-président de la Région I a suggéré que les recommandations de l'évaluation puissent être prises en considération lors de la vingt-quatrième session du Conseil du PHI.

49. Le Président a souligné la nécessité de créer un groupe de travail afin de mettre en œuvre les recommandations formulées par les évaluateurs. Il a également indiqué que davantage de réflexions sur les initiatives et la proposition d'un groupe de travail devraient être présentées lors de la prochaine session du Bureau.

Le Bureau a pris note du rapport sur l'évaluation des initiatives phares du PHI et a approuvé ses recommandations générales. Le Bureau a demandé au Secrétariat de créer un groupe de travail chargé de rendre opérationnelles les recommandations générales apportées par le rapport, et d'élaborer des lignes directrices standardisés pour établir, mettre en œuvre et parachever les initiatives phares. Les résultats des travaux du groupe de travail devraient être présentés à la 58ème session du Bureau en septembre 2019, pour examen ultérieur lors de la 24ème session du Conseil du PHI.

5.3. Rapport mondial des Nations Unies sur la mise en valeur des ressources en eau

50. Le responsable du Programme Mondial pour l'Évaluation des Ressources en Eau (WWAP) a présenté le Rapport mondial des Nations Unies sur la mise en valeur des ressources en eau (WWDR) 2018 et informé le Bureau de l'état d'avancement de la préparation du contenu des WWDR 2019 et 2020. Il a également présenté les étapes à suivre afin de publier un WWDR en 2023 complet et exhaustif, conforme à la Résolution [A/RES/73/226](#) sur la mise en œuvre de la Décennie Internationale d'Action « L'Eau pour le Développement Durable » (2018-2028). Ce rapport sera lancé lors d'une réunion de trois jours au siège des Nations Unies à New York (22-24 mars 2023).

51. Le Vice-Président de la Région II a souligné que le dernier rapport complet sur l'eau avait été publié il y a 7 ans. Il a approuvé la proposition et a indiqué que le PHI avait pour mandat d'entreprendre la préparation de ce rapport sans créer de conflit avec d'autres agences au sein de l'ONU-Eau. Il a en outre invité le Bureau à fournir un soutien financier pour le rapport.

52. Le Vice-Président de la Région I a appuyé la proposition relative à la production d'un rapport WWDR complet. Cependant, il a souligné qu'une définition claire de ses objectifs et de ses résultats était nécessaire. La délégation de Turquie auprès de l'UNESCO a également mis l'accent sur la nécessité de mieux préciser l'objectif et le contenu du rapport global.

53. Le Vice-Président de la Région IV a suggéré que le rapport tienne compte des enseignements tirés.

54. Le Vice-Président de la Région Vb a suggéré que le rapport soit inclus dans la stratégie pour le PHI-IX, et que les agences partenaires puissent également contribuer à son édition.

55. Le Secrétariat a souligné qu'il avait besoin de directives provenant du Bureau pour définir une stratégie de consultation au sein de l'ONU-Eau concernant le rapport.

56. Le Président a suggéré au Secrétariat d'établir un groupe de travail chargé d'élaborer une feuille de route claire concernant le processus de consultation au sein de l'ONU-Eau en vue du rapport.

Le Bureau a chargé le Secrétariat de continuer à soutenir le WWAP dans l'élaboration de la note conceptuelle du rapport et d'identifier par la suite les entités internes et externes du système des Nations Unies qui, en plus des États membres, pourraient y contribuer.

Le Bureau a également suggéré que la Division des sciences de l'eau poursuive son processus de consultation avec l'ONU-Eau afin de préparer le rapport complet sur la mise en valeur des ressources en eau dans le monde en 2023. Compte tenu de l'importance d'un tel rapport, le Bureau a souligné que si le soutien nécessaire de l'ONU-Eau n'était pas obtenu, l'UNESCO devrait mobiliser son réseau afin de préparer le rapport dans le cadre de son mandat.

5.4. Visibilité, communication et information du PHI

57. Le Secrétariat a présenté les besoins du PHI en matière de communication et de visibilité, en soulignant les contraintes financières et les conséquences qui en résultent. Il a souligné le besoin urgent d'affecter des ressources humaines supplémentaires à la composante communication et sensibilisation du programme, et a réitéré l'appel lancé lors de la 23^{ème} session du Conseil du PHI aux Etats Membres pour qu'ils détachent des professionnels à cette fin. En outre, le Secrétariat a appelé le Bureau à encourager le Comité de la Communication et des Relations Extérieures à mobiliser la famille de l'Eau de l'UNESCO afin d'accroître son soutien à la communication et la visibilité du réseau du PHI.

5.5. Réseau des musées de l'eau

58. Le Secrétariat a présenté aux membres du Bureau les dernières mises à jour concernant l'Initiative des Musées de l'Eau. L'initiative sera hébergée par l'Université de Venise, avec le soutien d'une Chaire de l'UNESCO. Il a également été précisé qu'une conférence du Réseau des Musées de l'Eau se tiendra en mai ou juin 2019 à Valence, en Espagne.

Le Bureau a pris note des présentations faites par le Secrétariat et s'est félicité des efforts déployés par le Réseau des Musées de l'Eau ainsi que de son potentiel pour contribuer au PHI.

Le Bureau a recommandé que le PHI fasse partie du Conseil du Réseau des Musées de l'Eau.

6. Autres questions

6.1. Réforme de l'OMM

59. Le Secrétariat a donné un aperçu de la réforme en cours de l'Organisation Météorologique Mondiale. Au cours de la présentation, il a été mentionné que l'OMM et le PHI entretiennent une coopération de longue date. L'impact que la réforme pourrait avoir sur le PHI a également été abordé lors de la présentation.

60. Le Vice-Président de la Région II a souligné que l'hydrologie opérationnelle, et l'hydrologie en général, pourraient perdre leur élan si le nombre de commissions techniques à l'OMM passait de huit à deux, conformément à ce qu'il est prévu dans le programme de réforme. Il a rappelé la coopération de longue date entre l'OMM et le PHI au niveau technique, et a souligné la nécessité d'améliorer cette coopération. Il a en outre noté que, bien que des arguments solides plaident en faveur du maintien d'une commission d'hydrologie au sein de l'OMM, axée sur l'hydrologie opérationnelle, les propositions de la réforme proposée étaient préoccupantes, puisqu'elles incluent des éléments liés à l'éducation, la science et la recherche, qui se trouvent sous le mandat de l'UNESCO.

61. Le Vice-président de la Région I a souligné qu'il était nécessaire de trouver des complémentarités et des synergies entre l'OMM et le PHI, afin d'éviter tout risque de duplication d'activités, ce qui pourrait survenir si la réforme proposée était acceptée.

62. La représentante de la Délégation permanente de Turquie auprès de l'UNESCO a

souligné que les États membres avaient un rôle essentiel à jouer pour faire en sorte que les mandats des deux organisations ne soient pas dupliqués.

63. Le Vice-Président de la Région I a souligné que le PHI et l'OMM pourraient renforcer leur coopération au niveau local par le biais des Comités nationaux.

Les membres du Bureau ont exprimé leur inquiétude concernant les dernières évolutions de la réforme de l'OMM, et ont recommandé au Secrétariat d'organiser un briefing à l'attention de la Directrice générale afin de l'informer sur ces évolutions. Le Bureau a en outre suggéré que le briefing inclue une suggestion pour désigner un haut responsable qui exprimerait ses préoccupations auprès du Secrétaire exécutif de l'OMM.

Le Bureau a également demandé au Secrétariat de sensibiliser les Etats Membres au processus de réforme de l'OMM. Une réunion du Groupe de travail consultatif de l'OMM et du Bureau du PHI pourrait être envisagée pour étudier les moyens techniques de coopération entre les deux organismes.

6.2. Événements de haut niveau relatifs à l'eau proposés par les Nations Unies et l'évaluation de l'ONU-Eau

64. Le Secrétariat a présenté un bref aperçu des activités en cours sur la mise en œuvre de la Décennie internationale d'action « L'eau et le développement durable » (2018-2028), résultant de la résolution A/RES/73/226.

Le Bureau a pris note du rapport présenté par le Secrétariat.

6.3. 9ème Forum Mondial de l'Eau à Dakar, 2021

65. Le Secrétariat a présenté les changements intervenus dans l'organisation du neuvième Forum mondial de l'eau à Dakar, au Sénégal, et a souligné le rôle déterminant du PHI dans son organisation.

66. Les Vice-Présidents des Régions II et IV ont suggéré que le Secrétariat utilise le Forum Mondial de l'Eau afin d'accroître la visibilité du PHI, ainsi que pour promouvoir le forum au sein de l'UNESCO et de la Famille de l'eau de l'UNESCO. Le Secrétariat a informé les membres

du Bureau qu'une session serait consacrée au forum lors de la Conférence Internationale de l'Eau de l'UNESCO.

67. La Représentante de la Délégation permanente de Turquie auprès de l'UNESCO a souligné le rôle actif que le PHI pouvait jouer dans l'organisation du Forum, conformément à la décision 204 EX/29, dans le prolongement de la déclaration ministérielle du 8^{ème} forum mondial de l'Eau, dans laquelle il était recommandé à l'UNESCO de continuer à « promouvoir le potentiel des jeunes générations en tant qu'agents pour le changement et l'innovation dans la recherche de solutions aux problèmes liés à l'eau et à l'assainissement » et à « mettre en œuvre et partager les politiques d'éducation à l'eau et les meilleures pratiques en matière d'eau et d'assainissement, en tirant parti des centres internationaux existants ainsi que de l'expertise et du réseau de l'UNESCO, y compris le Programme Hydrologique International ».

Le Bureau a demandé au Secrétariat de continuer à soutenir l'organisation générale du 9ème Forum Mondial de l'Eau, et de répondre spécifiquement à la demande formulée par le Sénégal dans le document « Dakar 2021 et les attentes du Sénégal vis-à-vis de l'UNESCO » dans la mesure du possible, et dans la limite de l'expertise et des ressources disponibles.

Le Bureau a également chargé le Secrétariat d'identifier des mécanismes permettant d'accroître la visibilité du Forum au sein de l'UNESCO, de ses partenaires, et de la Famille de l'eau.

7. Questions diverses

68. Le Secrétariat a présenté une proposition de projet de l'Australie visant à créer un centre de catégorie 2 sur la gestion écologique de l'eau qui serait hébergé à l'Université Griffith en Australie. Le centre vise à améliorer la compréhension des écosystèmes d'eau douce et de leurs services, et se focaliserait sur la formation à la recherche et le renforcement des capacités.

Le Bureau a pris note de la proposition de projet et a appuyé la poursuite du processus en vue d'une soumission formelle, qui sera examinée à la prochaine session du Bureau, puis à la prochaine session du Conseil du PHI.

69. Le Secrétariat a informé les membres du Bureau du contexte et des préparatifs de la proposition de l'indicateur ODD 6.a.2 relatif à l'éducation relative à l'eau. Après la 56^{ème} session du Bureau et la 23^{ème} session du Conseil, la proposition a également été examinée lors de la

Conférence de Douchanbé (juin 2018) et lors du Forum politique de haut niveau à New York (juillet 2018). Après cela, une première réunion avec plusieurs partenaires (OCDE, OMS, CapNet, C2C IHE Delft¹) a été organisée en septembre 2018 pour discuter de la manière dont cet indicateur devrait être développé. La méthodologie est en cours de préparation et sera élaborée à partir des enseignements tirés des indicateurs relatifs aux systèmes formels d'éducation à l'eau utilisés dans l'ODD 4 par le secteur de l'éducation de l'UNESCO. La méthodologie complète sera mise en place dans les prochains mois et sera testée dans des pays comptant un petit nombre d'universités pour mieux comprendre comment est gérée l'éducation à l'eau.

Le Bureau a encouragé le Secrétariat à poursuivre ses travaux dans la direction indiquée.

70. Le Secrétariat a rappelé la décision prise par le Bureau à sa 55^{ème} session et demandé à ses membres d'identifier et de désigner des correspondants pour l'élaboration du rapport sur les activités relatives à l'eau et au changement climatique de la famille de l'eau.

71. Le Secrétariat et les membres du Bureau ont convenu des dates suivantes pour les prochaines réunions statutaires:

- 58^{ème} session du Bureau: 10-12 septembre 2019
- 59^{ème} session du Bureau: 11-12 mars 2020
- 24^{ème} session du Conseil intergouvernemental: 15-19 juin 2020.

72. Le président a clos la réunion à 17h20.

¹ Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), Organisation mondiale de la santé (OMS), Réseau international du Programme de développement des Nations Unies pour le développement des capacités en gestion durable de l'eau (PNUD Cap-Net).